



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Étaient présents :** CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, BASSEUIL Roland, CORRE Maryline, FOURCAUD Valérie, DESCHAMPS Nataliia, DELORME Marie-Ange, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, PLACE Julien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

**Étaient absents excusés :**

GROUILLER Marie, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

**Secrétaire de séance :** LAMBOROT Cécile

**Secrétaire Générale de Mairie :** BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en  
exercice : 15

Nombre de membres  
présents : 14

Date de convocation :  
16/03/2026

### **OBJET :** DELIBERATION Relative à l'élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée : liste menée par Cécile LAMBOROT.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs, bulletins nuls, ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

La liste menée par Cécile LAMBOROT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : 1<sup>ère</sup> Adjointe = Mme Cécile LAMBOROT, 2<sup>ème</sup> Adjoint = Mr Sylvain NICOLAS, 3<sup>ème</sup> Adjointe = Mme Michelle CORRE.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 20 mars 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT

